

Paris Orléans SCA

Informations au 31 mars 2013 relatives au Pilier 3

Juillet 2013

Sommaire

| | |
|--|----|
| 1. Champs d'application | 3 |
| 2. Gestion des risques | 4 |
| 3. Ratios réglementaires | 7 |
| 4. Fonds propres réglementaires | 8 |
| 5. Encours pondérés en risques et exigences en fonds propres | 9 |
| 6. Risque de crédit | 10 |
| 7. Risque de marché | 15 |
| 8. Risque opérationnel | 16 |

I. Champs d'application

I.1 Introduction

Le présent document présente les éléments relatifs à la solvabilité du Groupe Paris Orléans tels que requis par l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences en fonds propres minimales (exigences dites du Pilier 3 de Bâle II, conformément aux accords de Bâle et à leur transposition européenne dite CRD (Capital Requirement Directive)).

Le Groupe Paris Orléans est inscrit sur la liste des Compagnies Financières faisant l'objet d'une supervision par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

Cette publication complète le Pilier 1 (relatif aux exigences en fonds propres minimales) et le Pilier 2 (qui traite des processus de supervision réglementaire et des exigences complémentaires) et vise à encourager une discipline de marché en permettant aux intervenants du marché d'accéder à une information complète eu égard à la mesure du risque et aux expositions du Groupe Paris Orléans.

I.2 Base de publication

Les informations publiées dans ce document concernent Paris Orléans et ses filiales (ci-après dénommés le Groupe, Groupe Paris Orléans ou PO). Depuis le 31 mars 2011, le Groupe est supervisé sur base prudentielle par l'ACP.

Les établissements bancaires ci-dessous, régulés à titre individuel, sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe Paris Orléans :

1. NM Rothschild and Sons Limited (NMR), établi au Royaume-Uni et supervisé par la PRA (Prudential Regulatory Authority). NMR était supervisé par le Financial Services Authority jusqu'au 31 mars 2013;
2. Rothschild Bank AG (RBZ), établi en Suisse et supervisé par la FINMA (Financial Market Supervisory Authority);
3. Rothschild & Cie Banque (RCB), établi en France et supervisé par l'ACP; et
4. Rothschild Bank International (RBI) et Rothschild Bank C.I. Limited (RBCI), établis à Guernesey et supervisés par le GFSC (Guernsey Financial Services Commission).

Au 31 mars 2013, le périmètre de consolidation réglementaire du Groupe est identique au périmètre statutaire.

Sauf mention contraire, les informations présentées dans ce document sont arrêtées au 31 mars 2013 (date de clôture de l'exercice annuel au sein du Groupe Paris Orléans). Sachant qu'il existe un chevauchement assez significatif entre les exigences de communication des informations relatives au Pilier 3 et les informations déjà publiées dans le rapport annuel pour l'année 2012/2013 du Groupe Paris Orléans, le présent document doit être lu en parallèle avec le rapport annuel 2012/2013.

L'organisation du Groupe Paris Orléans, telle que décrite dans le présent document, correspond en tous points aux modifications de la gouvernance présentées dans le rapport annuel 2012/2013.

I.3 Réorganisation du Groupe

Le Groupe a annoncé le 4 avril 2012 sa réorganisation qui a constitué une étape majeure dans la poursuite du développement international du Groupe.

Cette réorganisation en deux volets visait à simplifier la structure du Groupe ainsi qu'à optimiser sa gestion quant aux prises de décisions et s'est articulée comme suit :

- Un premier volet consistant en l'apport à Paris Orléans de certaines participations détenues préalablement par des tiers dans certaines de ses filiales (RCB, Financière Rabelais et Rothschilds Continuation Holdings), ces apports ayant fait l'objet d'une rémunération par l'émission de nouvelles actions ordinaires (38,4 millions) de Paris Orléans.
- Un second volet consistant en un changement de la forme juridique de Paris Orléans, qui a été transformée en une société en commandite par actions.

Cette réorganisation a été approuvée lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2012. Paris Orléans Gestion SAS, Gérant commandité de Paris Orléans SCA, est présidé par David de Rothschild, dirigeant historique du Groupe, aux côtés de Nigel Higgins et d'Olivier Pécoux en qualité de Directeurs Généraux.

I.4 Média

Le présent document est disponible sur le site internet de Paris Orléans (www.paris-orléans.com) de même que le rapport annuel du Groupe Paris Orléans pour l'année 2012/2013.

I.5 Valeur légale du document

Les informations présentées ci-après ont été soumises au comité d'Audit et au Conseil de surveillance de Paris Orléans en Juin 2013. Sauf mention contraire, les informations publiées ci-après n'ont pas fait l'objet d'un contrôle d'audit par les commissaires aux comptes de Paris Orléans. Les publications relatives au Pilier 3 ont été préparées dans le simple but d'expliquer les bases sur lesquelles le Groupe Paris Orléans a compilé les exigences en fonds propres d'un côté et les informations relatives à la gestion de certains risques de l'autre. Ces informations ne sauraient constituer une publication financière et ne sauraient en aucun cas servir de base irréfutable pour estimer l'état du Groupe Paris Orléans.

2. Gestion des risques

2.1 Vue d'ensemble

La philosophie du Groupe s'appuie sur une approche prudente et conservatrice au niveau de la prise de risques. Maintenir la réputation du Groupe apparaît comme un élément fondamental en regard de l'appétence aux risques et de leur gestion. La protection de la réputation guide les choix en matière de clientèles avec lesquelles le Groupe s'engage et d'activités sur lesquelles il souhaite s'impliquer.

La nature et la méthode relatives au pilotage et au reporting varient en fonction du type de risque rencontré. La plupart des risques sont contrôlés quotidiennement, les informations relatives à leur gestion étant présentées aux comités compétents de façon hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle. Lorsque le type de risque l'exige, le niveau de risque rencontré par le Groupe est également traité via une série de tests dits de sensibilité au risque et par le biais de *stress tests*.

L'identification, la mesure et le contrôle des risques incombent aux gestionnaires des différentes activités du Groupe. Les politiques et les mesures en matière de risques sont régulièrement mises à jour pour répondre aux exigences des évolutions et pour s'aligner sur les meilleures pratiques existantes.

2.2 Structure chargée de la supervision et de la gestion des risques

PO Gestion est en charge de la mise en place et de la supervision de la gouvernance et d'établir des procédures de gestion du risque adéquates, optimales et adaptées en prenant en compte les exigences réglementaires et juridiques.

Le contrôle interne au sein du Groupe incombe à Paris Orléans et en conséquence aux différents comités exécutifs du Groupe pour chacun des métiers du Groupe puis aux conseils des principales entités opérationnelles du Groupe.

PO Gestion, en lien direct avec le *Group Management Committee*, possède une vue d'ensemble sur toutes les entités du Groupe en matière de contrôle interne et observe un droit de regard sur tous les aspects stratégiques majeurs ainsi que sur tous les sujets relatifs au risque qui pourraient affecter les autres parties du Groupe.

Les principaux rôles endossés par les comités en charge de la gestion des risques considérés comme clés, se définissent comme suit :

Le **Group Management Committee** (GMC) : Il a pour objet d'édicter les stratégies pour les différentes activités du Groupe, et d'assurer le bon relai de ces mêmes stratégies. Il a aussi pour rôle d'assurer le bon fonctionnement des structures liées à la gouvernance du Groupe, des politiques liées à l'opérationnel et globalement des procédures ainsi que de définir les limites de l'appétence pour le risque à l'échelle du Groupe, en plus de la gestion effective du risque attendant.

Le **Comité d'audit de PO** supervise et pilote les conditions d'application de l'Audit Interne du Groupe. Il opère en relation directe avec les auditeurs externes. Cet organe a également une vue d'ensemble sur l'intégralité des systèmes et sur les standards d'application de l'Audit Interne.

Le **Comité des Risques Groupe** (GRC) établit la politique de gestion des risques et les procédures permettant la correcte identification, la mesure et la surveillance des risques, tout en reflétant l'appétence aux risques du Groupe. Cette politique et ces procédures définissent le dispositif de gestion des risques du Groupe ou *Group Risk Framework*.

Le **Comité de Gestion Actifs-passifs** (ALCO) s'assure que le Groupe adopte une stratégie prudente quant à son niveau de capitalisation et sa gestion de la liquidité. Il veille à une allocation efficace du capital dans le respect des contraintes réglementaires. Ce comité suit également les stratégies financières du Groupe, y compris les décisions sur le crédit.

Le **Comité de Rémunération du Groupe** établit les principes et les paramètres des politiques de rémunération pour l'ensemble du Groupe et détermine la nature et l'échelle à court et moyen terme des primes liées aux résultats.

Ces primes récompensent les individus sur une base liée au risque pour leur contribution au succès du Groupe consécutivement et en ligne avec une évaluation de la situation financière du Groupe et de ses projets.

2.3 Dispositif de gestion des risques

Les objectifs du dispositif de gestion des risques sont de limiter et de contrôler les risques au moyen de politiques, processus, systèmes et procédures qui créent une culture de la maîtrise du risque et de son appropriation via une communication et des formations à tous les niveaux du Groupe. Communiquer sur l'appétence aux risques du Groupe et en préserver la réputation est également un objectif du dispositif.

Le Groupe a adopté un modèle de gouvernance des risques, basé sur la notion des trois lignes de défense, résumé dans le tableau ci-après. La responsabilité première et capitale relève de la Direction. Les seconde et troisième lignes relèvent des fonctions supports du Groupe et de l'acuité des procédures d'Audit Interne.

Le *Group Chief Risk Officer* (CRO) coordonne les politiques de risques et assure le développement et la continuité des procédures dans le Groupe. L'équipe en charge de l'Audit Interne supervise l'efficacité du dispositif et fait part de ses observations au Comité d'Audit et à PO Gestion.

Dispositif de gestion du risque :

Les trois lignes de défense d'identification, d'évaluation et de gestion des risques

Première ligne de défense

Elle comprend les conseils et les comités du Groupe Paris Orléans qui :

- établissent l'appétence au risque du Groupe.
- approuvent l'adéquation du dispositif de gestion du risque
- sont responsables de la méthodologie du contrôle interne

Il en va de la responsabilité des comités exécutifs de proposer un dispositif quant aux risques et aux attitudes à adopter

De même, ils se doivent de superviser la mise en place effective de procédures de traitement du risque

Seconde ligne de défense

Elle comprend les fonctions supports dédiées telles que :

- Risque
- Finance
- Juridiques et Conformité
- Informatique
- Ressources Humaines

Ces fonctions fournissent :

- le fil conducteur opérationnel et technique
- les conseils auprès de l'exécutif du Groupe et auprès de l'entité qui opère dans le domaine en question
- l'assistance nécessaire afin d'identifier, d'évaluer, de gérer, de superviser et d'effectuer les rapports sur les risques encourus, qu'ils soient financiers ou non.

Troisième ligne de défense

Elle émet un avis objectif et indépendant sur la gestion des risques à travers le Groupe.

Elle provient du Comité d'Audit Groupe et des fonctions d'Audit Interne au Groupe.

2.4 Nature des risques

Risque de crédit

Le risque de crédit naît à l'occasion du défaut de contreparties ou de clients au moment de faire face à leurs obligations. Paris Orléans a décidé que les exigences en fonds propres régies par le Pilier I sur la partie risque de crédit seraient calculées en approche standard.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel, inhérent à toute activité commerciale, est le risque de perte engendré par un défaut en matière de contrôle interne, de processus opérationnels ou des systèmes d'information ou bien par un événement extérieur. Paris Orléans a décidé que les exigences en fonds propres régies par le Pilier I sur la partie risque opérationnel seraient calculées en approche par indicateur de base (à l'exception de RCB qui utilise l'approche de mesure avancée).

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité correspond à la situation dans laquelle le Groupe n'a pas assez de ressources financières disponibles pour répondre à ses obligations à échéance.

Ce risque survient également si le Groupe est dans l'incapacité de répondre aux exigences réglementaires prudentielles relatives aux ratios de liquidité.

Le groupe réalise des *stress tests* basés sur des scénarii adverses, et dispose de plans de financement d'urgence qui sont maintenus afin de garantir la capacité du Groupe à faire face à ses obligations, si ces mêmes scénarii venaient à se produire.

Le profil et la typologie des liquidités testées en conditions extrêmes sont supervisés par le Comité de Gestion Actifs-Passifs.

Risque de marché

Ces risques interviennent principalement à la suite d'activités sur les marchés impliquant des taux d'intérêt, des devises, des titres de propriété et de la dette et implique donc des risques liés à des prises de positions sur des taux d'intérêts, des taux de change, des titres de propriété et des dettes.

Les expositions liées aux risques de marché sont détaillées dans le rapport annuel 2012/2013 de Paris Orléans (en page 124).

Autres risques significatifs

Les autres risques, qui sont ou pourraient s'avérer être significatifs, surviennent au cours de la conduite normale de nos activités.

Ces risques, tels que le risque de réputation, le risque de concentration, les risques sur les titrisations le risque lié aux métiers, le risque lié aux régimes de retraite ainsi que les risques résiduels sont identifiés et gérés conformément aux politiques et procédures de gestion du risque du Groupe. Tous ces risques sont abordés dans les conclusions des rapports périodiques de l'organe exécutif de Paris Orléans en prenant en compte les exigences réglementaires.

Des informations complémentaires concernant les risques de crédit et les risques de liquidité et de financement sont présentés dans le rapport annuel 2012/2013 de Paris Orléans (respectivement en page 119 et 125).

3. Ratios réglementaires

Au cours de l'exercice clôt le 31 mars 2013, Paris-Orléans et ses entités individuelles régulées ont répondu à toutes les exigences en terme d'exigences en fonds propres auxquelles elles ont été soumises.

Le tableau ci-dessous résume les différentes composantes des fonds propres de Paris Orléans au 31 mars 2013, ainsi que les types de risque. Il résume également le ratio auquel ce risque est couvert *via* les ratios réglementaires en comparaison de ces mêmes ratios au 31 mars 2012 :

| m€ | 31 mars 2012 | 31 mars 2013 |
|--|--------------|--------------|
| Capital Tier 1 | 804 | 1,065 |
| Capital Tier 2 | 608 | 336 |
| Capital réglementaire | 1,412 | 1,401 |
| Risque de crédit | 3,627 | 3,281 |
| Risque de marché | 90 | 92 |
| Risque opérationnel | 1,970 | 2,025 |
| Total encours pondérés en risques | 5,687 | 5,398 |
| Ratio Tier 1 | 14.1% | 19.7% |
| Ratio global | 24.8% | 25.9% |

Eu égard aux règles en vigueur et édictées par l'ACP, le ratio Tier 1 doit être supérieur à 4% et le ratio global supérieur à 8%.

Impact de la réorganisation annoncée en avril 2012 :

En mai 2012, l'ACP a enregistré Paris Orléans en tant que Compagnie Financière à la suite de l'annonce de la réorganisation du Groupe Paris Orléans qui a réduit significativement nombre d'intérêts minoritaires au sein du Groupe Paris Orléans.

Cette réorganisation des fonds propres a pour principale conséquence une augmentation du ratio Tier 1 de 14,1% à 19,7% du fait de la réduction de certains intérêts minoritaires au sein du Groupe.

4. Fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous résume les différentes composantes des fonds propres de Paris Orléans au 31 mars 2013.

| Fonds Propres en m€ | Notes | 31 mars 2013 |
|--|-------|--------------|
| Capitaux propres consolidés | | 1,229 |
| Intérêts minoritaires | | 172 |
| Déductions – Ecarts d'acquisition & autres immobilisations incorporelles | | (291) |
| Ajustements sur le Tier 1 | 1 | (24) |
| Déduction – Participations dans des institutions financières | 2 | (9) |
| Déduction – Titrisations | 3 | (12) |
| Tier 1 | | 1,065 |
| Intérêts minoritaires éligibles Tier 2 | | |
| Dettes subordonnées | | 329 |
| Ajustements sur le Tier 2 | 4 | 28 |
| Déduction – Participations dans des institutions financières | 2 | (9) |
| Déduction – Titrisations | 3 | (12) |
| Tier 2 | | 336 |
| Total de Fonds Propres | | 1,401 |

Notes :

1. Les ajustements sur le Tier 1 font référence aux réserves AFS et aux ajustements sur les couvertures de flux de trésorerie.
2. Les déductions de participations correspondent à la part de la participation dans Sélection 1818 supérieure à 10% des fonds propres de cette dernière).
3. Les positions de titrisation non notées ou dont la note est inférieure à BB- sont déduites des fonds propres.
4. Les ajustements sur le Tier 2 comprennent les réserves AFS sur actions qui sont déduites du Tier 1 et partiellement incluses dans le Tier 2.

5. Encours pondérés en risques et exigences en fonds propres

L'ACP établit les exigences en fonds propres minimales pour les institutions financières françaises régulées. Le montant minimum des fonds propres qu'une institution doit afficher correspond à une combinaison des exigences dérivées des piliers 1 et 2. Le pilier 1 établit les fonds propres minimum pour répondre au risque de crédit, de marché et opérationnel. Au 31 mars 2013, les exigences en fonds propres du Groupe se répartissent sur les natures de risques ci-après :

| Exigences Pilier 1 – m€ | Encours pondérés en risques | Exigences en fonds propres |
|-------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Risque de crédit | 3,281 | 262 |
| Risque de marché | 92 | 8 |
| Risque opérationnel | 2,025 | 162 |
| Total | 5,398 | 432 |

Les exigences en fonds propres au titre du **risque de crédit** se répartissent sur les catégories d'exposition suivantes :

| Risque de crédit – m€ | Encours pondérés en risques | Exigences en fonds propres |
|--|-----------------------------|----------------------------|
| Actions | 1,079 | 86 |
| Entreprises | 1,049 | 84 |
| Autres actifs | 642 | 51 |
| Position de titrisation | 249 | 20 |
| Etablissements | 195 | 16 |
| Clientèle de détail | 64 | 5 |
| Autres institutions financières | 3 | – |
| Administrations centrales et banques centrales | – | – |
| Total | 3,281 | 262 |

La catégorie d'exposition « Autres actifs » contient principalement les actifs n'impliquant pas d'obligation de crédit.

L'ensemble des risques de crédit est calculé en approche standard.

Les exigences en fonds propres au titre du **risque de marché** se répartissent sur les natures de risque suivantes :

| Risque de marché – m€ | Encours pondérés en risques | Exigences en fonds propres |
|---|-----------------------------|----------------------------|
| Risque de change | 67 | 6 |
| Risque de taux | 3 | – |
| Risque de variation des titres de propriété | 9 | 1 |
| Risque sur produits de base | 13 | 1 |
| Total | 92 | 8 |

L'ensemble des risques de marché est calculé en approche standard.

Les exigences en fonds propres au titre du **risque opérationnel** sont calculées en partie selon l'approche de base et en partie selon l'approche de mesure avancée.

Seul le périmètre de RCB est actuellement homologué en approche de mesure avancée.

| Risque opérationnel – m€ | Encours pondérés en risques | Exigences en fonds propres |
|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Approche Indicateur de Base | 1,636 | 131 |
| Approche de mesure avancée | 389 | 31 |
| Total | 2,025 | 162 |

6. Risque de crédit

6.1 Expositions au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente un résumé du calcul des encours pondérés en risques (RWA).

L'exposition nette correspond à l'exposition après provision et ajustements réglementaires sur le risque de contrepartie des dérivés.

Les actifs traités selon les règles des risques de marché, les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition actifs sont déduits.

L'exposition en cas de défaut (EAD) se calcule après prise en compte des effets de compensation, des collatéraux et des coefficients de conversion de crédit mais avant l'application des pondérations de risque.

Les RWA correspondent aux EAD multipliés par un facteur de pondération qui varie en fonction de la qualité de crédit de la contrepartie.

Au 31 mars 2013, les expositions au risque de crédit se répartissaient comme suit :

Expositions au risque de crédit – m€

| | |
|------------------------------|--------------|
| Exposition nette | 8,508 |
| Sûreté financière | (847) |
| Facteur de conversion crédit | (17) |
| EAD | 7,644 |
| RWA | 3,281 |

6.2 Expositions brutes par catégories d'exposition

Le tableau ci-dessous indique la répartition des expositions par catégorie d'exposition.

Les expositions souveraines (incluant les expositions aux banques centrales) sont pondérées à zéro.

| Catégorie d'exposition – m€ | EAD | RWA |
|--|--------------|--------------|
| Actions | 724 | 1,079 |
| Entreprises | 1,013 | 1,049 |
| Autres Actifs | 667 | 642 |
| Position de titrisation | 139 | 249 |
| Etablissements | 974 | 195 |
| Clientèle de détail | 136 | 64 |
| Autres institutions financières | 16 | 3 |
| Administrations centrales et banques centrales | 3,975 | – |
| Total | 7,644 | 3,281 |

6.3 EAD par zone géographique et secteur d'activité

Les EAD du Groupe se répartissent principalement sur le Royaume-Uni, la France et la Suisse, pays qui représentent à eux trois 75% des expositions.

L'ensemble des EAD par secteur se présente comme suit :

| Secteur – m€ | Souverains | Entreprises | Etablissements | Actions | Clientèle de détail | Positions de titrisation | Autres institutions financières | Total |
|---------------------------------------|--------------|--------------|----------------|------------|---------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------|
| Gouvernements | 3,975 | – | – | – | – | – | 13 | 3,988 |
| Activités financières | – | 106 | 974 | 185 | – | 117 | – | 1,382 |
| Immobilier | – | 308 | – | 32 | 69 | 22 | – | 431 |
| Particuliers | – | 158 | – | – | 67 | – | – | 225 |
| Industries | – | 107 | – | 26 | – | – | – | 133 |
| Biens de consommation discrétionnaire | – | 108 | – | 15 | – | – | – | 123 |
| Services | – | 55 | – | 55 | – | – | – | 110 |
| Télécommunications | – | 38 | – | 22 | – | – | – | 60 |
| Industries de base | – | 55 | – | 2 | – | – | – | 57 |
| Biens de consommation courante | – | 45 | – | – | – | – | – | 45 |
| Santé | – | 18 | – | 12 | – | – | 3 | 33 |
| Energie | – | – | – | 9 | – | – | – | 9 |
| Autres | – | 15 | – | 366 | – | – | – | 381 |
| Total | 3,975 | 1,013 | 974 | 724 | 136 | 139 | 16 | 6,977 |

Plus de 75% des expositions sont vis-à-vis des secteurs financiers et gouvernementaux. Les expositions souveraines sur les gouvernements sont des expositions aux Banques centrales via nos entités régulées (Banque d'Angleterre, Banque de France et Banque Nationale Suisse). Les autres actifs ne sont pas inclus dans ce tableau car il n'est pas possible de répartir ces expositions par secteur d'activité. Le niveau élevé d'exposition au secteur financier est lié au niveau élevé d'actifs liquides détenus au bilan suivant des objectifs de gestion de la liquidité.

6.4 EAD par maturité

Le tableau ci-dessous résume l'analyse du risque de crédit par maturité au 31 mars 2013. Les maturités résiduelles des expositions sont basées sur les dates de maturité contractuelle et non sur les dates attendues ou ajustées empiriquement.

| Intervalle de maturité – m€ | Souverains | Entreprises | Etablissements | Actions | Autres actifs | Clientèle de détail | Positions de titrisation | Autres institutions financières | Total |
|-----------------------------|--------------|--------------|----------------|------------|---------------|---------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------|
| < 1 an | 3,763 | 449 | 889 | 17 | 296 | 40 | 6 | 8 | 5,468 |
| 1-5 ans | 81 | 523 | 76 | 135 | – | 80 | 8 | 7 | 910 |
| >5 ans | 10 | 41 | 9 | 125 | – | 16 | 125 | 1 | 327 |
| Durée indéterminée | 121 | – | – | 447 | 371 | – | – | – | 939 |
| Total | 3,975 | 1,013 | 974 | 724 | 667 | 136 | 139 | 16 | 7,644 |

La stratégie du groupe est de réduire ses activités bancaires et de maintenir des positions liquides importantes à court terme. Ce qui explique que 70% des expositions ont une maturité inférieure à 1 an.

6.5 Ajustements de valeur sur actifs dépréciés par catégories

Seuls sont présentés dans le tableau ci-dessous les ajustements de valeur (provisions ou perte de valeur enregistrée en capitaux propres) des actifs dépréciés qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives.

L'exposition nette s'entend avant toute prise en compte de garanties.

| Ajustements négatifs de valeur et provisions par classe d'actif – m€ | Expositions brutes dépréciées | Ajustements de valeur | Expositions nettes |
|--|-------------------------------|-----------------------|--------------------|
| Entreprises | 324 | (147) | 177 |
| Actions | 120 | (82) | 38 |
| Positions de titrisation | 44 | (29) | 15 |
| Autres actifs | 12 | (12) | – |
| Clientèle de détail | – | – | – |
| Total | 500 | (270) | 230 |

6.6 EAD par échelon de qualité de crédit

Lorsqu'elles sont disponibles, le Groupe utilise les notations externes des agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch pour l'ensemble des catégories d'exposition.

Ces notations sont utilisées pour attribuer à chaque catégorie d'exposition un échelon de qualité de crédit et afin de calculer les exigences en Fonds Propres au titre du risque de crédit via une Approche Standard.

Les échelons sont édictés par le régulateur et sont utilisés pour pondérer les catégories sur la notation des agences. Est présenté dans les tableaux suivant la répartition des expositions par secteur d'activité et par échelon de qualité de crédit au 31 mars 2013 :

| EAD par échelon de qualité de crédit – m€ | Souverains | Entreprises | Etablissements | Actions | Autres actifs | Clientèle de détail | Positions de titrisation | Autres institutions financières | Total |
|---|--------------|--------------|----------------|------------|---------------|---------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------|
| Échelon 1 | 3,973 | 2 | 970 | – | – | – | 22 | 16 | 4,983 |
| Échelon 2 | – | 4 | – | – | – | – | 4 | – | 8 |
| Échelon 3 | 2 | 65 | – | 2 | 103 | – | 35 | – | 207 |
| Échelon 4 | – | – | – | – | – | – | 53 | – | 53 |
| Échelon 5 | – | 14 | 1 | – | – | – | 9 | – | 24 |
| Échelon 6 | – | – | – | – | – | – | 8 | – | 8 |
| Non noté | – | 928 | 3 | 722 | 564 | 136 | 8 | – | 2,361 |
| Total | 3,975 | 1,013 | 974 | 724 | 667 | 136 | 139 | 16 | 7,644 |

Les échelons correspondent aux notes qui suivent :

| Échelon de qualité de crédit | Fitch | Moody's | S&P |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 | AAA à AA- | Aaa à Aa3 | AAA à AA- |
| 2 | A+ à A- | A1 à A3 | A+ à A- |
| 3 | BBB+ à BBB- | Baa1 à Baa3 | BBB+ à BBB- |
| 4 | BB+ à BB- | Ba1 à Ba3 | BB+ à BB- |
| 5 | B+ à B- | B1 à B3 | B+ à B- |
| 6 | <CCC+ | <Caa1 | <CCC+ |

6.7 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque de crédit de défaut d'une contrepartie avec laquelle le Groupe est engagé dans une opération sur dérivés. La durée du crédit sur dérivés ainsi que la qualité du risque de crédit sont pris en compte pour estimer les risques de contrepartie.

Compte tenu du profil d'activité du Groupe, ce type de risque est négligeable. Le tableau qui suit détaille les expositions liées au risque de contrepartie. Les positions sur dérivés du Groupe ne font l'objet d'aucune compensation.

| m€ | Exposition Brute | Sûretés financières | EAD |
|-----------------------------|------------------|---------------------|------------|
| Portefeuille bancaire | 163 | (29) | 134 |
| Portefeuille de négociation | 13 | – | 13 |
| Total | 176 | (29) | 147 |

6.8 Techniques de réduction du risque

Les sûretés prises en tant que sûretés financières en réduction du risque de contrepartie représentaient 847m€ au 31 mars 2013. Les principaux types de sûretés consistent en des sûretés financières associées à des Prêts Lombard à la clientèle privée et en des titres reçus dans le cadre de prises en pension. A noter que les expositions liées à une clientèle privée et qui dépassent 1m€ sont reclassées en catégorie d'exposition « Entreprise » conformément à la réglementation française.

L'exposition totalement ajustée est calculée par déduction des garanties de l'exposition nette. Enfin, l'EAD est calculée par prise en compte des facteurs de conversion de crédit appliqués aux positions hors-bilan sur l'exposition totalement ajustée.

| m€ | Exposition nette | Sûretés financières | Exposition pleinement ajustée | EAD | RWA |
|---------------------------------|------------------|---------------------|-------------------------------|--------------|--------------|
| Souverains | 3,975 | – | 3,975 | 3,975 | – |
| Entreprises | 1,407 | (391) | 1,016 | 1,013 | 1,049 |
| Etablissements | 1,348 | (375) | 973 | 974 | 195 |
| Actions | 725 | – | 725 | 724 | 1,079 |
| Autres actifs | 668 | – | 668 | 667 | 642 |
| Clientèle de détail | 230 | (81) | 149 | 136 | 64 |
| Positions de titrisation | 139 | – | 139 | 139 | 249 |
| Autres institutions financières | 16 | – | 16 | 16 | 3 |
| Total | 8,508 | (847) | 7,661 | 7,644 | 3,281 |

6.9 Positions de titrisation

L'implication première du Groupe vis-à-vis de la titrisation consiste en la gestion de véhicules de titrisation pour compte de tiers. Ceci peut induire le transfert de certains actifs du Groupe mais ceux-ci sont non significatifs en comparaison de la taille des bilans des véhicules de titrisation et donc du bilan du Groupe. Le Groupe s'engage à ne pas assurer de liquidité à ces véhicules.

Le Groupe peut être amené à investir dans ses propres véhicules ou dans des véhicules tiers. La répartition des investissements dans des véhicules de titrisation par qualité de crédit au 31 mars 2013 est présentée ci-dessous :

| m€ | Échelon de qualité de crédit | EAD sur titrisations classiques | EAD sur titrisations synthétiques | Total EAD | RWA | RWA avant déduction des fonds propres |
|---------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|------------|------------|---------------------------------------|
| Retitrisation | 2 | 1 | – | 1 | 1 | 1 |
| | 3 | 18 | – | 18 | 40 | 40 |
| | 6 | 1 | – | 1 | – | 8 |
| | Non noté | 8 | – | 8 | – | 97 |
| Titrisation | 1 | 22 | – | 22 | 4 | 4 |
| | 2 | 3 | – | 3 | 2 | 2 |
| | 3 | 17 | – | 17 | 17 | 17 |
| | 4 | 44 | 9 | 53 | 185 | 185 |
| | 5 | 9 | – | 9 | – | 109 |
| | 6 | 6 | 1 | 7 | – | 90 |
| | Non noté | – | – | – | – | 2 |
| Total | | 129 | 10 | 139 | 249 | 555 |

7. Risque de marché

Le risque de marché provient principalement du risque de change des activités de Capital investissement et dette privée (*Merchant Banking*) du Groupe qui ne couvrent pas systématiquement les expositions sur les plus-values latentes. Les exigences en fonds propres au titre du risque de marché se décomposent par nature de risque de la façon suivante au 31 mars 2013 :

| Risque de marché – m€ | Encours pondérés en risques | Exigences en fonds propres |
|---|--------------------------------|-------------------------------|
| Risque de change | 67 | 6 |
| Risque de taux | 3 | – |
| Risque de variation des titres de propriété | 9 | 1 |
| Risque sur produits de base | 13 | 1 |
| Total | 92 | 8 |

L'ensemble des exigences est calculée selon l'approche standard.

Le risque de taux sur le portefeuille bancaire est décrit dans le rapport annuel 2012/2013 de Paris Orléans (page 124).

8. Risque opérationnel

Les exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel sont calculées selon l'approche par indicateur de base pour le périmètre de Paris Orléans mais selon une approche de mesure avancée pour le périmètre RCB, tel que stipulé par l'ACP.

La politique sur les risques opérationnels à l'échelle du Groupe définit les rôles et les responsabilités pour l'ensemble du Groupe sur l'identification, la mesure, le pilotage et le reporting sur le risque opérationnel. Une cartographie des risques est d'ores et déjà déployée pour chaque ligne d'activité et chaque entité.

La nature même des activités de Paris Orléans sous-entend que les risques opérationnels sont plus facilement réduits via l'application de procédures et de processus internes rigoureux, l'accent étant mis sur l'acceptation de nouveaux clients, l'identification des conflits d'intérêts, des lettres de mission dédiées à des projets spécifiques, l'approbation formalisée de nouveaux produits et des contrôles de qualité lors de l'établissement d'une transaction. L'ensemble est complété par un programme de formation continue sur les procédures et les problématiques liées à la conformité et aux aspects réglementaires au sein du Groupe Paris Orléans. Le Groupe Paris Orléans gère son risque opérationnel par le biais d'une gamme de techniques parmi lesquels le pilotage des incidents, les contrôles internes, la formation continue et de nombreuses techniques de réduction du risque telles les plans d'assurance et le plan de continuité des activités.

L'un des objectifs de la politique sur les risques opérationnels est de s'assurer que le risque opérationnel est géré et les informations relayées de manière cohérente au sein du Groupe.

L'exécutif de chaque ligne d'activité et de chaque entité se voient imposés les conduites suivantes :

- identifier les risques opérationnels significatifs de leur activité
- décrire les contrôles mis en place pour minorer l'impact de ces mêmes risques
- estimer (via les techniques de réduction des risques instaurées) l'impact potentiel de chaque risque, et les probabilités de voir un incident survenir.

Il est exigé de la part de l'exécutif des entités opérantes d'identifier, de catégoriser et de relayer les risques d'incidents opérationnels et de contrôler les faiblesses qui peuvent ou pourraient engendrer des pertes financières ou des dommages réputationnels.

L'ACP a autorisé RCB à utiliser l'approche de mesure avancée dans son périmètre en 2007. Le dispositif de RCB est composé à la fois d'éléments qualitatifs et quantitatifs. Les éléments qualitatifs répondent aux exigences qui incombent au Groupe Paris Orléans telles que définies par la politique sur les risques opérationnels. Les éléments quantitatifs comprennent un modèle interne qui quantifie les risques opérationnels significatifs. Les données du modèle interne de RCB consistent en des données externes, internes, de l'analyse de scénarii et d'indicateurs de risques clés qui reflètent l'environnement de l'activité et du contrôle interne. Les pertes internes sont recueillies sans palier au niveau de RCB. Les analyses de scénarii sont définies avec l'aide d'experts en ce qui concerne les risques significatifs. Le modèle de RCB est composé de 10 catégories de risques tenant tant aux régulations de Bâle sur les activités que celles sur les catégories de risques :

- Fraude interne
- Fraude externe
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité au travail
- Clients, produits et pratiques commerciales
- Dommages occasionnés aux actifs physiques
- Interruption de l'activité et dysfonctionnements des systèmes
- Exécution, livraison et gestion des processus.

Le programme d'assurance de RCB a été passé en revue et révisé au cours du déploiement de la méthode avancée sur les risques opérationnels du Groupe pour obtenir une visibilité et une identification des effets des techniques d'assurance en tant que facteur influent sur la réduction du capital.

| Risque opérationnel – m€ | Encours pondérés en risques | Exigences en fonds propres |
|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Approche Indicateur de Base | 1,636 | 131 |
| Approche de mesure avancée | 389 | 31 |
| Total | 2,025 | 162 |

À propos de Paris Orléans, société de tête de Rothschild

Paris Orléans est centré sur les métiers suivants :

- le Conseil financier (*Global Financial Advisory*) regroupe les activités de conseil en fusions et acquisitions, conseil en financement et en restructuration de dette et de conseil sur les opérations de marchés de capitaux ;
- la Banque privée et la gestion d'actifs (*Wealth and Asset Management*) intègrent également les activités de gestion institutionnelle et de fiducie ;
- le Capital investissement et dette privée (*Merchant Banking*) regroupe les activités de capital investissement pour compte de tiers et pour compte propre.

Paris Orléans SCA est une société en commandite par actions de droit français, au capital de 141.806.058 €, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris, France. Paris Orléans est cotée sur le NYSE Euronext à Paris, Compartiment A – Code ISIN : FR0000031684 - MNEMO: PAOR.

Paris Orléans

23 bis, avenue de Messine
75008 Paris
www.paris-orleans.com

Relations investisseurs :

Marie-Laure Becquart
mlb@paris-orleans.com
Tél: +33 (0)1 53 77 65 10